

**OBJET : ACQUISITION
TERRAINS - ZI CHARTREUSE-
GUIERS - MULTIBASE**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 4 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 28
Pouvoirs : 2
Votants : 30

Résultat des votes :

Pour : 30
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;

Pouvoirs : Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.

CONSIDÉRANT la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau bâtiment porté par la société MBTM sur la zone industrielle Chartreuse-Guiers présenté en commission économie du 07/07/2025 ;

CONSIDÉRANT l'accord d'un permis de construire délivré par la mairie d'Entre-deux-Guiers à la société MBTM le 01/09/2025 ;

CONSIDÉRANT que la société MBTM a émis le souhait d'acquérir du foncier supplémentaire pour son projet ;

CONSIDÉRANT que Multibase, par l'intermédiaire de son directeur de site, a donné son accord pour la vente d'une partie de la parcelle AE332 pour une surface d'environ 157m² (voir annexe) ;

CONSIDÉRANT que Multibase ne souhaite pas vendre en direct ce foncier à la société MBTM et souhaite que ce soit la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui en fasse l'acquisition ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente au m², par MULTIBASE au profit de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, est de 25 €/m² ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **AUTORISE** la Présidente à réaliser l'acquisition d'une partie de la parcelle AE332 d'environ 157m² pour un montant maximum de 25 €HT/m² ;
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives et à signer les actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle ;
- **AUTORISE** la Présidente à revendre cette partie de parcelle à l'entreprise MBTM au prix de 30 € HT/m²

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026

La Présidente,
Anne LENFANT.



Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 18/03/2026

ID : 038-200040111-20260310-26_081-DE



DÉCOUPAGE ACQUISITION FONCIER ZI CHARTREUSE GUIERS - MULTIBASE

